



MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 6 juillet 2011

L'an deux mille onze, le six juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. GRASSET Gilles, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.
Absente : Mme PLISSONNEAU Marie Thérèse.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire expose que, suite à la réforme des collectivités territoriales, le Préfet doit réaliser un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui devra être achevé pour fin 2011.

A cet effet, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de Loire-Atlantique a été saisie afin de proposer, suite au diagnostic de la situation de l'intercommunalité, un schéma destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Celui-ci est soumis à la consultation des communes et structures intercommunales.

Un projet de schéma a donc été élaboré, puis présenté à la CDCI du 8 avril et complété par la réflexion de trois groupes de travail d'élus, et enfin adopté en CDCI du 16 mai.

A la page 17 du projet de schéma départemental de l'intercommunalité est indiqué :

- Evolution de la communauté de communes de Pornic en communauté d'agglomération.

Cette évolution est conditionnée par l'atteinte du seuil des 15 000 habitants de la commune centre requis par la loi. Au 1^{er} janvier 2011 la ville de Pornic comptait 14 258 habitants.

Le Maire détaille les conséquences de cette éventuelle transformation.

Après délibération, le Conseil municipal, par 9 abstentions et 12 voix pour, émet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale susvisé.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Dans le budget assainissement, d'ajouter 10.000,00 € à l'article 2151 en recettes et 21532 en dépenses
-

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Sophie BILLAUD, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

Il propose la nomination de cette dernière au poste de rédacteur.

Après délibération, le conseil municipal :

- Ouvre un poste de rédacteur et supprime celui d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} août 2011,
- dit que le tableau des effectifs sera composé à cette date de :

Temps complet

1 directeur général des services (attaché principal)
1 technicien principal 2^{ème} classe
2 rédacteurs
3 adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe
2 agents de maîtrise principaux
2 agents de maîtrise territoriaux
2 adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe
2 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe

Temps non-complet

1 éducateur territorial de jeunes enfants
1 adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe
15 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe
1 A.T.S.E.M. 1^{ère} classe
2 A.T.S.E.M. principaux de 2^{ème} classe

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-17 et L5211-18 et L. 5211-20 ;
Vu la délibération n°2011-07 du comité du SYDELA en date du 25 mai 2011 adoptant les nouveaux statuts ;

Les statuts qui régissent actuellement l'organisation et le fonctionnement du SYDELA II sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2008. Il apparaît aujourd'hui souhaitable de les faire évoluer sur les points suivants :

1 – Maintenance en éclairage public

Le SYDELA propose d'élargir ses compétences en permettant aux collectivités qui le souhaitent de déléguer la maintenance.

Chaque collectivité pourra décider par délibération de retenir l'une ou l'autre des options suivantes :

- Option 1 – les investissements,
- Option 2 - les investissements et la maintenance.

2 - Installations de communication électronique (habilitation à intervenir)

Le SYDELA propose d'inscrire dans ses statuts la possibilité d'intervenir en matière d'installation de communication électronique.

Il est important de noter qu'il s'agit d'une habilitation législative prévue par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. En conséquence, les collectivités adhérentes n'auront pas de compétence à transférer et ne seront pas dessaisies.

3 – Schéma organisationnel

Le SYDELA propose de modifier le schéma actuel afin de clarifier le rôle respectif des communes et des communautés de communes, selon le dispositif suivant :

- Adhésion de l'ensemble des communes pour l'électricité (compétence obligatoire)
- Adhésion des communes qui le souhaitent pour le gaz (compétence optionnelle)
- Adhésion des collectivités qui le souhaitent pour l'éclairage public (compétence optionnelle) :
 - Les communes en ce qui concerne le domaine communal,
 - Les communautés de communes en ce qui concerne le domaine communautaire.

4 – Règles de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical

Le SYDELA propose de constituer un collège électoral sur le territoire de chaque communauté de communes. Celui-ci sera composé de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants par commune et autant pour la communauté de communes si celle-ci choisit d'adhérer.

Chaque collège électoral désignera un délégué titulaire et un délégué suppléant au SYDELA, deux si la population de l'ensemble de ses communes dépasse les 50 000 habitants.

5 – Missions de coordonnateur de groupements de commandes

Le SYDELA propose d'inscrire dans ses statuts la possibilité d'intervenir en tant que coordonnateur de groupements de commandes, pour toute catégorie d'achats ou de commandes publiques le concernant en tant que donneur d'ordre ou maître d'ouvrage, ainsi que les adhérents.

Il est à noter que la signature d'une convention entre le SYDELA et les collectivités intéressées sera nécessaire préalablement à la mise en place d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le projet de nouveaux statuts du SYDELA joint en annexe et dont la date d'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012.

Si la commune souhaite déléguer la compétence relative à la maintenance des installations d'éclairage public, elle sera amenée à délibérer dans un deuxième temps.

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame DESOBRY dit que le conseil municipal d'enfants se réunira début septembre.

L'opération "bicycode", conjointe communauté de communes de Pornic / gendarmerie, a permis de marquer une trentaine de vélos. Elle pourrait être renouvelée.

Monsieur GUILBAUD dit que la commission « travaux » a reçu les trois sociétés ayant présenté une offre pour le dossier vestiaires du football. Il reste encore à figoler le travail.

Les travaux de voirie allée des Pierres Rousses, rue du Four à Chaux et rue des Moutiers sont terminés.

Pour ce qui est de la classe à l'étage de l'école Charles Perrault, le dossier de consultation des entreprises va être lancé.

Monsieur GRELLIER informe que, avec le transfert de la compétence « transports scolaires » du syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) Sud Loire Océan vers la fédération du Pays de Retz, avec pour chef de file la communauté de communes Cœur de Retz, le comité syndical actuel n'aura plus qu'un rôle consultatif.

Le lissage des tarifs sur le Département reste d'actualité ; il aurait peu de conséquences pour les Arthonnais.

Le retrait des cartes de transport se fera en mairie.

Un arrêt de car au Grand Fief est étudié avec le Conseil général.

Madame GERAY fait état de la dernière commission intercommunale des affaires sociales :

- le centre local d'information et de coordination (CLIC) a une activité en hausse ; une action cinéma est initiée avec succès,

- en octobre se déroulera la "semaine bleue" avec un accent sur la succession,

- autres actions à mener : - douleurs - prévention des risques avec le concours de la gendarmerie,

- une rencontre avec les associations caritatives sera programmée afin d'essayer d'organiser en complémentarité la démarche de chacune.

En outre, elle évoque la manière cavalière de mise à l'écart de cette commission dans le projet de transfert des relais assistantes maternelles (RAM) à la communauté de communes de Pornic. Par ailleurs, celui-ci ne devrait pas avoir de conséquence immédiate sur l'activité et le périmètre de chaque RAM.

Madame CHAUSSEPIED évoque la récente visite avec les riverains de l'écocentre de Sainte Anne ; notamment pour montrer le bûchage de la partie stockage. L'ouverture est prévue en janvier 2012.

Elle rappelle le travail effectué avec la communauté dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN).

Elle a assisté à une commission de sécurité sur le secteur du "Loup Pendu" particulièrement accidentogène. La limitation à 70 km/h sera renforcée et la signalétique réimplantée ; l'aménagement de sécurité du carrefour fait toujours l'objet de discussion entre le Conseil général et la communauté de communes de Pornic.

Le Maire informe que la commission d'appel d'offres propose de retenir la société RESTORIA, actuelle détentrice, pour le marché de fourniture de repas en liaison froide (cantine + portage) ; ceci pour trois ans à compter de septembre 2011.

QUESTIONS DIVERSES

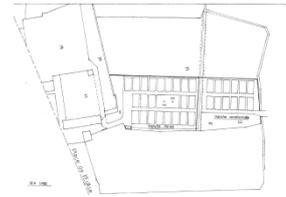
Monsieur GOUY demande où en est le stop à "La Fontaine Bonnet". Monsieur GUILBAUD s'en occupe.

Il évoque également l'achat de deux réfrigérateurs pour la salle omnisports ; la société pressentie a fait faux bond. Un autre fournisseur sera contacté.

Le Maire présente les projets élaborés par le Conseil des Sages pour l'implantation future des jardins familiaux. Madame ROUET soulève le problème éventuel de l'unicité de l'entrée des jardins avec celle de la maison des jeunes. A contrario celle-ci apportera une mixité générationnelle.

Sur les quatre configurations envisagées, le Conseil municipal porte sa préférence sur le plan 1.

Corrélativement, le Conseil des Sages a mis au point des projets de statuts et de règlement.



D'autre part, le dossier de l'aménagement du haut du bourg est réactivé. A cet effet, une consultation auprès de bureaux d'études va être lancée.

Enfin, un courrier a été envoyé à la caisse d'allocations familiales pour s'opposer à la décision unilatérale de supprimer les permanences en mairie.

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux
jeudi 8 septembre, vendredi 7 octobre, lundi 7 novembre et mardi 13 décembre 2011, à 20 h 30.*

LAIGRE

GUILBAUD

GERAY

GOUY

GARDELLE

GUILLOT

SORIN

PONEAU

DUPORTAIL

CROM

GRELLIER

CHAUSSEPIED

DESOBRY

DUTERTRE

BRIANCEAU

MALARD

GROUHAN

ROUET

MALECOT